



Pension alimentaire et fournitures scolaires.

Par **SINGULIERE**, le **21/09/2020** à **18:30**

Bonsoir,

Mon fils a eu 18 ans en mars et en septembre il intègre une école pour ses études supérieures à 10.000 euros l'année.

Son père me versait jusqu'ici 200 euros/mois. Nous nous sommes mis d'accord pour cette école pour payer la moitié chacun. Surprise aujourd'hui d'apprendre qu'il va verser une pension alimentaire à son fils pour payer l'école, ainsi il la déduira de ses impôts et moi je paierai des impôts dessus.

Ma question est de savoir si les fournitures rentrent dans la pension alimentaire ?

Merci pour votre retour.

Bien à vous.

Par **P.M.**, le **21/09/2020** à **18:39**

Bonjour,

La pension alimentaire est la contribution du parent aux frais liés à l'entretien et l'éducation...

Par **Visiteur**, le **22/09/2020** à **09:06**

Bonjour

[quote]

Il va verser une pension alimentaire à son fils pour payer l'école, ainsi il la déduira de ses impôts et moi je paierai des impôts dessus

[/quote]

Comme cela devait être le cas jusqu'à ce jour si vous déclarez votre fils à charge, mais il peut faire dorénavant sa propre déclaration...

Ce pendant, se mettre d'accord est une chose, verser la pension directement à l'enfant en est une autre...il faut un accord du JAF, qu'il ne faut pas hésiter à contacter de votre côté.

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11530.do

Par **P.M.**, le **22/09/2020** à **09:24**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la pensions alimentaire supplémentaire sera versée pour son fils ou à son fils comme vous l'écrivez et s'il y a intérêt à ce que celui-ci fasse une déclaration séparée...